# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médecins généralistes

Question écrite n° 112699

### Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le refus de certains professionnels de la santé de soigner les bénéficiaires de la CMU. Cette attitute à été jugée « discriminatoire et anticonstitutionnelle » par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), La CMU offre aux plus démunis la possibilité de bénéficier d'une couverture maladie et un collectif de médecins généralistes a récemment révélé que certains professionnels de la santé refusaient la prise en charge des bénéficiaires de la CMU. Il est en effet ressorti de l'enquête de ce collectif que 4,8 % des généralistes et 41 % des spécialistes avaient refusé de recevoir des patients sous prétexte d'un emploi du temps surchargé. Dans le même temps, ces médecins acceptaient des consultations à la même date de personnes non bénéficiaires de la CMU. Il souhaite connaître sa position sur cette attitude et savoir quelles mesures il compte prendre pour empêcher des professionnels de la santé de refuser des soins aux bénéficiaires de la CMU.

### Données clés

**Auteur :** M. Patrick Roy
**Circonscription :** Nord (19e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 112699
**Rubrique :** Professions de santé
**Ministère interrogé :** santé et solidarités
**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12906